

**ÉTABLISSEMENT :  
COLLÈGE LES OLIVIERS  
30 000 NÎMES  
Tél. : 04.66.84.83.61**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N° de la séance : 2

En date du : Mardi 8 novembre 2022

Transmis le : Jeudi 17 novembre 2022

Nature de la séance : ordinaire / ~~extraordinaire~~

à 18H

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie-Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale du GARD

Monsieur le Président du Conseil départemental

L'ensemble des membres du Conseil d'Administration

Présidence : Mohamed BOUTA

Secrétaire de séance : Albine BENOIT

Membres absents / excusés : voir page suivante

Nombre de membres présents : 23 en début de séance Quorum : 16

| Ordre du jour                                                                    | Pages PV | Pages annexes | Points votés pour |
|----------------------------------------------------------------------------------|----------|---------------|-------------------|
| <b>I. <u>CONSEIL D'ADMINISTRATION</u></b>                                        |          |               |                   |
| 1. Installation du conseil d'administration, des commissions                     | 1        | 10            |                   |
| 2. Règlement intérieur du conseil                                                | 1        | 11            | accord            |
| 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022                   | 2        |               | accord            |
| 4. Présentation de l'ordre du jour                                               | 2        |               |                   |
| <b>II. <u>ORGANISATION DE L'EPL</u></b>                                          |          |               |                   |
| 1. Rangement des élèves en cour de récréation                                    | 3        | 12            |                   |
| 2. Conditions d'organisation du dialogue avec les parents                        | 3        | 13            |                   |
| 3. Point sur les travaux du collège                                              | 4        | 14            |                   |
| 4. Présentation de la convention avec la gendarmerie                             | 4        | 15 à 25       | accord            |
| 5. Présentation du Projet ERASMUS + - Consortium Les Oliviers                    | 5        |               |                   |
| 6. Convention de mise en réseau SEGPA                                            | 5        | 26 à 27       |                   |
| 7. Réseau Pédagogique « Ponts du Gard »                                          | 5        | 28 à 32       |                   |
| 8. Dispositif pHARe – La charte                                                  | 5        | 33            |                   |
| <b>III. <u>VIE SCOLAIRE</u></b>                                                  |          |               |                   |
| 1. Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) 2022/2023            | 6        | 34 à 38       |                   |
| 2. Dispositif « Devoirs Faits »                                                  | 6        | 39            |                   |
| 3. Organisation du CVC                                                           | 6        | 40            |                   |
| <b>IV. <u>AFFAIRES FINANCIÈRES</u></b>                                           |          |               |                   |
| 1. Procédure adaptée des marchés publics                                         | 7        | 41            |                   |
| 2. Autorisation du chef d'établissement pour signature de contrats et convention | 7        |               | accord            |
| 3. DBM pour information                                                          | 7        | 42 à 44       |                   |
| 4. Règlement Fonds Social                                                        | 8        | 45            | accord            |
| <b>V. <u>QUESTIONS DIVERSES</u></b>                                              |          |               |                   |
| 1. Collège des représentants des parents d'élèves                                | 9        |               |                   |
| Nombre de pages du procès-verbal : (hors page de garde et émargement) : 8        |          |               |                   |
| Pages annexes numérotées 10 à 45                                                 |          |               |                   |

**Signature du Président du Conseil d'Administration et du secrétaire de séance**

Le secrétaire de séance,

Albine BENOIT



Le principal

Mohamed BOUTA



**COLLEGE LES OLIVIERS, NÎMES**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU 08-11-2022**

**I - Préparation du CA, répartition des membres dans les commissions**

Répartition des membres du CA dans les différentes commissions de travail :

Chacun des collèges composant le conseil d'administration communique, à monsieur le principal, les membres se proposant de siéger dans les différentes commissions de travail.

**I - CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

Monsieur le principal ouvre la séance à 18h.06.

Il remercie les membres du CA d'avoir bien voulu s'investir en étant candidat pour ces fonctions pour l'année 2022/2023.

Les absents excusés sont les personnes indiquées sur la liste d'émargement.

Mme Albine BENOIT Professeur Documentaliste assure les fonctions de secrétaire de séance.

M. Santucci rappelle qu'il est d'usage d'inviter les parents suppléants au CA d'installation. M. Bouta ne s'y oppose pas.

27 personnes présentes en tout dont deux personnes en visio-conférence.

**I - CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Pièce(s) jointe(s) en annexe : page 10

I – 1 Installation du CA et vote de la composition des commissions.

Sur proposition de monsieur le principal et en prenant appui sur le document complété avant l'ouverture de la séance, le CA valide la composition des commissions.

Le tableau sera affiché en salle des professeurs.

Les tableaux récapitulatifs de composition nominative des commissions seront joints en annexe du PV du CA

**I - CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Pièce(s) jointe(s) en annexe : page 11

I – 2 Règlement intérieur du Conseil d'administration

Monsieur le Principal demande aux membres du conseil d'administration de se référer à la proposition se trouvant dans le dossier. Il s'agit en grande partie du règlement appliqué l'année dernière. Actuellement le CA compte 30 membres.

Si l'on se base sur les 30 membres en fonction au sein du conseil, le quorum du conseil sera donc de 16. Il informe les membres du CA que les débats n'excéderont pas deux heures (excepté si la majorité des membres présents le demande) et qu'au-delà tout point de l'ordre du jour non abordé sera reporté au prochain CA.

M. Santucci demande à ce que soit rayé le dépôt des motions 48h à l'avance : rayer « ainsi que les motions devant être présentées ».

M. Santucci rappelle que les Commissions permanentes sont remplacées par deux commissions (DHG et règlement intérieur). Il souhaite désigner les personnels membres de ces commissions.

Article 3 : M. Santucci demande que les documents nous soient donnés en version papier. Réponse favorable de M. Bouta.

Problème écologique noté par M. Bouta. Les parents souhaitent également avoir une version papier.

M. Santucci insiste sur le fait que selon la nature des débats, la durée de 2h ne doit pas être stricte.

Le règlement intérieur du conseil d'administration est adopté par l'ensemble de ses membres.

**Résultat du vote :**

**Quorum : 16**  
**Vote pour : 23**  
**Vote contre : 0**  
**Abstentions : 0**

**COLLEGE LES OLIVIERS, NÎMES**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU 08-11-2022**

**I - CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

I – 3 Adoption du procès-verbal de la séance du 26/09/2022

Aucune observation. Le procès-verbal de la séance du 26/09/2022 est adopté.

**Adoption du PV de CA du 26/09/2022**

**Résultat du vote :**

|                      |           |
|----------------------|-----------|
| <b>Quorum :</b>      | <b>16</b> |
| <b>Vote pour :</b>   | <b>21</b> |
| <b>Vote contre :</b> | <b>0</b>  |
| <b>Abstentions :</b> | <b>2</b>  |

**I - CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

I – 4 Présentation de l'ordre du jour

M. Bouta présente l'ordre du jour. Il rappelle que cet ordre du jour n'a plus à être voté.

**COLLEGE LES OLIVIERS, NÎMES**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU 08-11-2022**

**II – ORGANISATION DE L'EPL**

Pièce(s) jointe(s) en annexe : page 12

II – 1 Rangement des élèves en cour de récréation

Le rangement en cour de récréation doit être amélioré :

A la sonnerie, les élèves peinent à rejoindre leurs espaces dédiés. Le repérage par salle reste complexe en particulier pour les collégiens en 6<sup>ème</sup>. De plus les élèves de Segpa affectés sous le préau subissent une stigmatisation implicite.

Le rangement par classe va permettre de mieux réguler l'entrée dans le bâtiment ce qui n'était pas possible lors du rangement par salle, d'avoir une meilleure visibilité sur l'ensemble des niveaux ce qui sera facilitant en cas de recherche d'élèves ou en cas d'absence de Professeurs.

Après consultation auprès du personnel enseignant voici la proposition d'organisation en annexe.

Se rajoute l'attribution du nom d'une personnalité par classe qui a marqué la France. L'objectif est que chaque classe travaille sur la recherche d'un nom avant le mois d'avril afin que notre agent qualifié puisse assurer les marquages au sol.

C'est aussi l'occasion de réaliser un travail disciplinaire et/ou de mémoire, pour acquérir en plus des enseignements fondamentaux, de la culture et des connaissances.

Un représentant du personnel enseignant note que c'est la majorité des votants (18 votants) qui s'est exprimé pour et non la majorité des enseignants.

Un représentant du personnel rappelle que la question n'est pas tranchée parmi les enseignants et que l'ordre des salles inscrit dans la cour était faite en fonction du PPMS. La réflexion est lancée mais pas du tout tranchée. Ce n'est pas le résultat d'un travail collectif ni une question urgente. Le vote n'est pas représentatif.

M. Le principal précise que c'est une proposition et qu'une commission va se réunir pour se pencher sur le problème de la sécurité (PPMS). Au niveau du sondage, il n'y avait pas possibilité de s'abstenir mais personne n'a voté contre.

Un représentant du personnel rappelle qu'un vote devrait être le résultat d'un débat ou d'une campagne : un vote sans débat est une méthode de manipulation.

M. Le Principal précise que ce sondage avait pour but de gagner du temps sur le Conseil pédagogique. Les élèves de sixième sont perdus par le système actuel.

**II – ORGANISATION DE L'EPL**

Pièce(s) jointe(s) en annexe : page 13

II – 2 Conditions d'organisation du dialogue avec les parents

Monsieur le Principal fait référence au document fourni en annexe. Il présente le dérouler et les différentes étapes de l'année scolaire 2022/2023.

Les réunions parents-professeurs seront organisées en présentiel si le protocole sanitaire le permet.

Un parent d'élève fait remarquer qu'elle n'a pas eu de retour sur ses disponibilités pour rencontrer le professeur principal.

Un membre du personnel enseignant lui répond de ne jamais hésiter à prendre rendez-vous avec un professeur principal.

Programmation d'une rencontre parents professeur 12 (5<sup>o</sup>) et 13 décembre (6<sup>o</sup>-4<sup>o</sup>). EPO 3<sup>o</sup> entre le 6 et le 12 décembre.

Oraux blancs pour les 4<sup>o</sup> et les 3<sup>o</sup>.

Un Personnel fait remarquer que les enseignants ne sont pas forcément très d'accord pour les oraux blancs en 4<sup>o</sup>.

19h16 départ de Mme Le Natur.

Stage 3<sup>o</sup> du 16 au 20 Janvier. Il faut remplir les conventions très rapidement. Que 12 retours pour l'instant. 6 décembre permanence de Face Gard pour aider à trouver des stages.

DNB Blanc 11 et 12 mai.

Conseils de classe des 3<sup>o</sup> début juin à cause des orientations.

Un représentant des agents demande comment ce document va être transmis aux parents.

**COLLEGE LES OLIVIER, NÎMES**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU 08-11-2022**

**II – ORGANISATION DE L'EPL**

Pièce(s) jointe(s) en annexe : page 14

II – 3 Point sur les travaux du collège

Mme La Gestionnaire présente ce point.

La référente du Conseil Départemental étant absente, le dossier n'avance pas aussi vite que prévu.

Campagne de réparation des volets roulants qui n'est pas terminée alors que l'on souhaitait que ces travaux soient réalisés en dehors des heures de cours, pendant les vacances.

Travaux de peinture réalisés par les EMOP : 5 classes, 3 bureaux et la loge. OP a repeint la salle de ping-pong et l'entrée des personnels.

Modification des prises dans la salle des professeurs (problème avec la machine à café).

Parmi les dossiers qui traînent : la chambre froide (depuis 2018) Travaux effectués mais il y a toujours un problème.

Projets : amélioration de la sécurité du parvis / parking à vélo pour les personnels / étanchéité des façades au nord / l'évacuation des eaux ne se fait pas correctement et inonde les terrains des particuliers voisins : demande d'une pelle mécanique pour évacuation.

Cette liste de travaux sera transmise aux élus membres du CA. Les demandes sont saisies dans Batigam.

Un représentant du personnel demande où en est le projet de travaux pour améliorer la température du CDI. La demande est en cours.

**II – ORGANISATION DE L'EPL**

Pièce(s) jointe(s) en annexe : pages 15 à 25

II – 4 Présentation de la convention avec la gendarmerie

M. Pierron CPE au collège Les Oliviers présente la convention. M. Pierron seul réserviste de l'établissement. Il existe plusieurs modèles de mise à disposition (mise à disposition de M. Pierron en cas d'attentat ou d'évènement assez sérieux). Cela ouvre une porte avec le groupement de gendarmerie du Gard pour mener des actions avec la gendarmerie avec nos élèves. Le collège dépend d'une zone police et n'a pas le droit normalement à ce partenariat. Des gendarmes sont spécialement formés pour intervenir auprès d'élèves.

Projets qui seront proposés à la gendarmerie : découverte des métiers avec le groupe PEP'S et les classes de 3° / Actions de prévention auprès des 6° (cyberharcèlement, dangers d'internet...).

Un membre du personnel enseignant rappelle qu'il serait bon de ne pas systématiquement parler que des dangers d'internet.

M. Le Principal note que l'intérêt est de commencer une collaboration avec la gendarmerie que l'on pourrait piloter.

Un membre du personnel enseignant note qu'il est gêné par rapport à la question de l'acceptation des forces de l'ordre car cela renvoie à des problèmes sociétaux. Il note que nous risquons de nous faire discréditer.

**Résultat du vote :**

|                      |           |
|----------------------|-----------|
| <b>Quorum :</b>      | <b>16</b> |
| <b>Vote pour :</b>   | <b>10</b> |
| <b>Vote contre :</b> | <b>0</b>  |
| <b>Abstentions :</b> | <b>13</b> |

**COLLEGE LES OLIVIER, NÎMES**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU 08-11-2022**

**II – ORGANISATION DE L'EPL**

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

**II – 5 Présentation du Projet ERASMUS + - Consortium Les Oliviers**

Madame la Gestionnaire présente le projet Erasmus+ issu du Comité de Pilotage REP en 2021-2022 dans le but d'améliorer la cohésion du REP par le travail sur l'Alliance Educative. Un Erasmus+ du REP ne peut être organisé que dans le cadre d'un consortium porté par le collège.

Le dossier d'accréditation a été déposé fin octobre. La réponse d'Erasmus doit arriver en janvier 2023. Il sera alors temps de procéder à la recherche de partenariats avec des établissements Européens pour travailler sur les questions qui nous intéressent. Les demandes de subventions devront être faites au printemps et les premières mobilités pourraient être envisagées à l'automne 2023.

Dans un premier temps, seuls des adultes participeraient à ces mobilités afin de préparer le travail. Les mobilités d'élèves, si nous y parvenons, seraient organisées dans un deuxième temps.

Encouragé par M. Bouta car l'excellence est une belle accroche pour l'implication dans la scolarité. Vœux d'un parcours d'excellence éducative au niveau des langues (euro espagnol et euro anglais et mise en place d'une DNL).

Un représentant du personnel rappelle qu'il y a eu des DNL au collège et que cela pose le problème de l'homogénéité des classes, il faudra y faire attention.

Un autre représentant du personnel demande comment financer ces heures de classe euro et DNL. Si la DHG est à moyen constant, comment financer cela sans que ce soit au détriment du reste ? Le projet ERASMUS ne peut pas financer ces heures, elles devront être prises sur nos moyens propres.

Un représentant du personnel demande à ce que l'on reste vigilant sur ce projet ERASMUS en ce qui concerne la désorganisation de l'établissement. Il fait remarquer que la formation continue des enseignants pose problème, cela pose question de faire partir des personnels sur leur temps de travail.

**II – ORGANISATION DE L'EPL**

Pièce(s) jointe(s) en annexe : pages 26 à 27

**II – 6 Convention de mise en réseau SEGPA**

M. Le Directeur de la Segpa présente le projet de mise en réseau et de son intérêt : les élèves demandent des orientations beaucoup plus variées et plus nombreuses qu'avant la mise en réseau. Les élèves ont pu découvrir d'autres ateliers et d'autres champs professionnels. C'est important également pour la mobilité de nos élèves et pour l'apprentissage de la citoyenneté.

**II – ORGANISATION DE L'EPL**

Pièce(s) jointe(s) en annexe : pages 28 à 32

**II – 7 Réseau Pédagogique « Ponts du Gard »**

À la rentrée 2022, le département du Gard est découpé en 7 réseaux pédagogiques en lieu et place des 4 bassins actuels.

Le conseil pédagogique de réseau est un lieu de partage de la réflexion pédagogique. Il a pour finalité de construire une culture pédagogique et éducative commune. Il propose des actions éducatives et pédagogiques et leurs modalités de mise en œuvre et d'accompagnement. Il contribue au développement des axes de travail et à la stratégie arrêtée par le directoire.

**II – ORGANISATION DE L'EPL**

Pièce(s) jointe(s) en annexe : page 33

**II – 8 Dispositif pHARe – La charte**

M. Bouta présente le dispositif national pHARe accompagné de Mme Benoit.

**COLLEGE LES OLIVIER, NÎMES**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU 08-11-2022**

**III – VIE SCOLAIRE**

Pièce(s) jointe(s) en annexe : pages 34 à 38

III – 1 Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) 2022/2023

Mme La Principale adjointe présente le CESC et le projet de café des parents le 24 novembre sur le thème de l'aide à la connexion. Le souhait est que les parents puissent proposer des sujets de rencontre. Horaire 17h30.

Un représentant des parents fait remarquer que la communication auprès des familles au sujet du premier CESC n'a pas été très performante.

**III – VIE SCOLAIRE**

Pièce(s) jointe(s) en annexe : page 39

III – 2 Dispositif « Devoirs Faits »

M. Pierron, CPE, présente le dispositif : 5 séances animées par 3 professeurs et 1 CPE. 12 élèves maximum par groupe. 55 élèves inscrits au dispositif. Energie Jeune propose une mallette d'outils qui sera présentée aux enseignants qui encadrent le dispositif.

M. Bouta rappelle la gratuité du dispositif et de son intérêt.

Inscription pour l'année scolaire mais désinscription possible.

Dispositif SOS maths plus souple et plus sur mesure.

On reste vigilant sur l'assiduité pour ne pas prendre la place d'un autre élève.

Beaucoup d'aide aux devoirs se fait au CDI toute la journée à la demande des élèves.

Mme Bongiovanni relance un appel aux enseignants et rappelle qu'il y a des moyens.

Un parent remarque que 12 élèves par enseignant, ça fait beaucoup. M. Bouta rappelle qu'il faut néanmoins que cet encadrement reste qualitatif et encadré par des personnels très formés.

Un membre du personnel enseignant rappelle que le nombre d'heures supplémentaires obligatoires a augmenté. Les enseignants hésitent donc à cumuler avec les heures de devoirs faits.

**III – VIE SCOLAIRE**

Pièce(s) jointe(s) en annexe : page 40

III – 3 Organisation du CVC : conseil à la Vie Collégienne

M. Escafit, CPE, présente le projet. Première réunion jeudi 10 novembre.

Présentation des éco délégués.

Mme La Gestionnaire rappelle que l'année dernière, les élèves du CVC avaient demandé des bancs et de la végétalisation.

Les bancs sont arrivés mais on attend qu'un arbre soit planté.

**COLLEGE LES OLIVIERS, NÎMES**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU 08-11-2022**

**IV - AFFAIRES FINANCIÈRES**

Pièce(s) jointe(s) en annexe : page 41

**IV – 1 Procédure adaptée de passation des marchés annuels.**

Madame la Gestionnaire indique que cette procédure était traditionnellement votée dans l'établissement. Cependant il s'agit d'une réglementation qui n'est pas de la compétence du CA et qui s'impose à l'établissement.

Peu de dépenses de l'établissement ne nécessitent une procédure formalisée (40000€ht).

Cependant toute commande passée par l'établissement est considérée comme un marché public. Il appartient à l'établissement de procéder à des mises en concurrence et d'en garder la trace.

**IV - AFFAIRES FINANCIÈRES**

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

**IV – 2 Autorisation du chef d'établissement pour signature de contrats et conventions**

Les membres sont invités à se prononcer sur la délégation de signature accordée au CE pour signer toute commande et tout marché (contrat et convention) ayant une incidence financière annuelle (art R421-1 du code de l'éducation).

Monsieur le principal explique qu'il s'agit de lui donner une autonomie et une rapidité permettant l'exécution des contrats et conventions concernées sans attendre un CA. Les conventions signées seront présentées pour information au CA suivant.

Le conseil d'administration donne son accord pour cette autorisation de signature de contrats et conventions.

En réponse à une question d'une représentante des parents, l'adjointe-gestionnaire précise que dans la pus part des cas 3 demande de devis sont formulées mais elles ne génèrent pas toujours 3 réponses fructueuses et que pour des commandes très spécifiques, les 3 devis ne sont pas toujours possibles lorsque les fournisseurs sont en nombre réduit (C.f. technologie par exemple).

|                           |                      |                        |
|---------------------------|----------------------|------------------------|
| <b>Résultat du vote :</b> | <b>Quorum :</b>      | <b>16 (21 votants)</b> |
|                           | <b>Vote pour :</b>   | <b>20</b>              |
|                           | <b>Vote contre :</b> | <b>0</b>               |
|                           | <b>Abstentions :</b> | <b>1</b>               |

**IV - AFFAIRES FINANCIÈRES**

Pièce(s) jointe(s) en annexe : pages 42 à 44

**IV – 3 DBM pour information,**

Décision de l'ordonnateur N°2 pour prise en charge en 2022 d'un versement d'avances de charge (2021) par le Greta pour une formation qui n'a finalement pas été organisée en 2021-2022 (259.92€).

Décision de l'ordonnateur N°3 pour correction d'une répartition de la prévision de recettes des commensaux ventilée par erreur sur 2 lignes au moment de la saisie du budget.

**DBM pour info N°6**

Suite à l'organisation d'une formation TP Cuisine du Greta en 22-23, ouverture de lignes en dépense et en recette pour prise en charge de l'avance de charge dédiée à l'exercice 2022 (+1100€).

Augmentation du budget prévisionnel des Bourses Nationales pour prendre en charge l'augmentation des taux de bourses à la rentrée 2022 (+6000€). Pour information, le taux de boursiers pour cette année scolaire est de 64%.

**COLLEGE LES OLIVIERS, NÎMES**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU 08-11-2022**

**IV - AFFAIRES FINANCIÈRES**

Pièce(s) jointe(s) en annexe : page 45

IV – 4 Règlement Fonds Social pour information

Madame la Gestionnaire propose une mise à jour du règlement de fonctionnement de la commission de fonds social afin de le mettre en conformité avec les nouvelles directives institutionnelles concernant l'instruction des dossiers de demande de fonds social cantine par le Service Intendance pour les élèves boursiers.

Par ailleurs, l'assistante sociale n'étant plus supposée demander les charges des familles pour le calcul du quotient, notre barème doit être révisé. La répartition proposée sera éprouvée sur les premières commissions et sera peut-être à ajuster en fonction de sa cohérence.

|                           |                      |           |
|---------------------------|----------------------|-----------|
| <b>Résultat du vote :</b> | <b>Quorum :</b>      | <b>16</b> |
|                           | <b>Vote pour :</b>   | <b>21</b> |
|                           | <b>Vote contre :</b> | <b>0</b>  |
|                           | <b>Abstentions :</b> | <b>0</b>  |

**COLLEGE LES OLIVIERS, NÎMES**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU 08-11-2022**

**V – QUESTIONS DIVERSES**

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

V – 1 Collège des représentants des parents d'élèves

1. Le retour des notes (en complément des compétences bien sûr)

M. Le Principal n'a pas de position affirmée sur ce point et il a besoin d'échanger avec l'équipe éducative. L'équipe pédagogique est divisée sur ce point. Il n'y a pas ni de pour et contre, c'est beaucoup plus compliqué.

2. La problématique des professeurs absents (cohérence avec la continuité pédagogique)

Se pose la question du remplacement des enseignants sur des courtes périodes et du manque de professeurs remplaçants due aux suppressions de poste.

Un représentant du personnel attire l'attention sur le fait que cela a entraîné la réduction des sorties scolaires.

La séance est levée à 21h08.

Signatures du Président du conseil d'administration et du secrétaire de séance

Secrétaire de séance

Albine BENOIT

Le principal,

Mohamed BOUTA